



La Métropole du Grand Paris ?

Un vaste plan de privatisation des services publics mis en œuvre par l'Etat lui-même, pour le compte des banques et de la spéculation.

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2016 avec l'installation de 12 EPT (Etablissements publics territoriaux), la Métropole du Grand Paris fait l'objet de débats politiques en attendant la décision finale du président Macron lui-même. Ce que l'on sait, c'est que Macron, en accord avec la Maire de Paris Anne Hidalgo, souhaite la suppression des départements, décision qui serait lourde de conséquences tant pour la démocratie, pour les services publics que pour les fonctionnaires territoriaux.

La Métropole du Grand Paris devrait devenir effective dans toutes ses prérogatives à compter de la promulgation d'une loi, d'ici à la fin 2018. Le choix porte sur une métropole à l'échelle de la région ou sur une métropole à l'échelle de Paris et de la petite couronne, avec fusion des trois départements concernés. Dans tous les cas de figure, il apparaît clairement que la métropole du Grand Paris, quel que soit son périmètre n'est rien d'autre qu'un instrument des banques et des financiers au détriment des services publics de

proximité et de l'immense majorité des usagers. Les considérants de la loi MAPTAM (« Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » – janvier 2014) affirmaient que « *notre pays a plus que jamais besoin d'une action publique efficace pour améliorer la compétitivité des entreprises* », c'est à dire en langage simplifié, permettre aux banques et aux actionnaires de s'enrichir. C'était du Macron avant Macron.

Face à cette contre-révolution au profit de la finance, la CGT réaffirme ses revendications :

NON à la Métropole, maintien des départements ! En tout état de cause, la CGT, avec les agents exige le maintien des postes, de tous les services publics et de leurs accueils aux usagers, le maintien d'une fonction publique de carrière, garante de la qualité de service rendu aux usagers, le maintien des droits et garanties collectives des agents territoriaux, le refus de toute mobilité forcée...

C'est sur ce terrain là, sur ces revendications que se mènent de nombreuses luttes dans nos départements ; luttes contre les conséquences de l'austérité, luttes contre les conséquences/les menaces des privatisations.

Citons notamment pour le seul mois de décembre 2017 :

- **Grève dans les collèges en Seine-Saint-Denis et dans les Yvelines pour la défense du cadre d'emploi des ATTEE**, contre les suppressions de poste, pour le maintien des jours de congés... En Seine-Saint-Denis, 200 agents présents à l'ag du 13 décembre et 450 rassemblés au moment de la tenue du Conseil départemental le 14 décembre. Dans les Yvelines, les agents ont reçu l'engagement de garantir tous les emplois et tous les droits du personnel qui pouvaient être remis en cause avec l'externalisation prévue au 1er janvier 2019.
- **Grève des agents de la filière Traitement des déchets, nettoyage, eaux, égouts, assainissement (CGT FTDNEEA) à Paris** pour les carrières et les revalorisations indiciaires, contre la politique d'austérité de la Mairie de Paris, qui dans un premier temps a envoyé la police et fait gazer les grévistes.

- **Mobilisation de l'Aide Sociale à l'Enfance en Seine-Saint-Denis**, où (comme dans tous les conseils départementaux de France), la dégradation des conditions de travail et de l'accueil des enfants, le manque de personnel ne permettent plus de répondre aux besoins.
- **Grève des PMI dans les Yvelines** le 18 décembre (les grévistes ont obtenu qu'une délégation soit reçue par les responsables politiques et administratifs et qu'un projet de transfert d'une partie du personnel dans un établissement public Yvelines / Hauts de Seine soit abandonné.
- **Réaffirmation des revendications en défense des PMI départementales de Seine Saint Denis et du Val de Marne.**
- **Grève des travailleurs sociaux en Seine et Marne** le 21 décembre.
- **Grève de la voirie en Seine-Saint-Denis** le 18 décembre...

Dans les communes, de nombreuses grèves ont également été menées dans la même période contre l'augmentation du temps de travail, contre les suppressions ou manques de poste, les privatisations. Dans tous les cas, c'est toujours le personnel, principale « variable d'ajustement » qui est dans le collimateur des exécutifs lorsqu'il s'agit de faire des économies. En réalité, les mesures contre les agents, contre le statut vont de pair avec l'offensive de privatisation des services publics (qui peuvent prendre de multiples formes : délégations de service public, partenariats public-privé, création de SEM, de sociétés publiques locales...)

Ces luttes, toutes les revendications exprimées, démontrent une volonté de plus en plus consciente de résister à TOUTES les politiques de démantèlement des services publics

**Non au hold-up financier et anti-démocratique !
Non à la Métropole du Grand Paris !**

En Ile de France, plusieurs initiatives sont convoquées pour réaffirmer nos revendications :

=> **Le 6 février**, à Créteil, le syndicat CGT du Conseil départemental organise une conférence territoriale alternative à caractère régional contre la métropole du Grand Paris, pour la défense du département et de ses services publics.

=> **Le 7 février**, les syndicats CGT entendent rappeler leurs revendications aux présidents des départements, comme dans les Hauts de Seine où il est prévu d'investir 390 millions dans La Défense alors que le budget de l'action sociale d'accueil des enfants baisse de 5 millions d'euros et celui du personnel de 6 millions d'euros !

=> **Le 8 février** dans le cadre de la journée de lutte proposée par les cheminots CGT, nous serons à Bercy à 13 heures pour la défense des libertés syndicales, pour affirmer le lien entre les fonctionnaires et les services publics, mis en péril par le plan de privatisation « Action publique 2022 » du gouvernement.



J'adhère!

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Courriel : @
 Collectivité employeur :



Fédération CGT des Services publics
 Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr
 Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode!

